



Se renseigner sur les droit du contrat d'apprentissage

Par **Morgane1376**, le **07/07/2017** à **13:23**

Bonjour, j'ai 20ans et cela fait 1ans que je suis en apprentissage vente. J'ai signer mon contrat d'apprentissage dans une entreprise ou mon patron a 3 magasin. Je voulais savoir si mon patron avais le droit de me faire travailler sur deux de ses magasins et si il avait le droit de me laisser seule dans un magasin où il n'y a ni mon maitre d'apprentissage ni autre salarié en étant seulement en formation d'apprentissage ? Et si il a le droit de me changer mes horaires ou m'en rajouter au dernier moment car il fait de moi un pion on dirait. J'aimerais vite avoir une réponse car je ne supporte plus tout ce qui se passe dans cette entreprise et ne voudrait pas faire n'importe quoi ..

Par **morobar**, le **07/07/2017** à **18:41**

Bonjour,
Rien ne parait irrégulier dans les situations que vous exposez.
L'entreprise n'est hélas pas une maison de retraite ni une organisation démocratique.
Si cela vous déplaît il convient d'envisager la rupture du contrat par accord avec votre école ainsi que l'employeur actuel.
Mais de vous à moi, sauf si cet employeur a une sale réputation, vous serez contrainte en pratique de rester chez vous, vous ne serez pas reclassée facilement.